

Mise en ligne : 20 juillet 2017.
Dernière modification : 1^{er} octobre 2020.
www.entreprises-coloniales.fr

LUCIEN LEVY et ses fils, Kha-luât café, thé, riz

Concessionnaire par arrêté du 27 novembre 1900

PRIMES AUX PLANTEURS FRANÇAIS
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} janvier 1902)

Levy 200 \$

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN
Liste des électeurs
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 mai 1902)

Levy (Lucien), à Ninh-Binh ;

PRIMES À L'AGRICULTURE
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 février 1904)

Province de Ninh-Binh : MM. Bernhard 1.000 p. Lafeuille 620 p. Levy 300 p. Repelin
750 p. Yvoir 300 p.

HANOÏ
CONCOURS AGRICOLE
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 novembre 1905)

À la deuxième catégorie, espèce bovine, nous retrouvons nos belles races indigènes
et françaises avec les animaux présentés par MM.... Levy,...

IMPRESSIONS D'UN RURAL AU CONCOURS
par Grandchamp
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 novembre 1905)

Les gens qui contestent au café du Tonkin son arôme ont dû revenir de leur erreur en
flairant les divers échantillons qui leur étaient soumis — ce fut le triomphe de
MM. Roux et Schaller, Lafeuille, Levy, Morice et autres.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN
Liste des électeurs
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 7 mai 1906, p. 437-440)
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1906, p. 773-774)
(*Avenir du Tonkin*, 2 mai 1906)

80. Levy (Lucien), concessionnaire, Ninh-binh ;

Primes à l'Agriculture
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 février 1907)

Levy 450

Indo-Chine
Commerce extérieur
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1908, p. 168)

C'est au Tonkin que sont récoltés presque tous les cafés exportés. MM. Guillaume frères y ont fait les premières plantations d'arabica ; puis, M. Bernard, MM. Borel frères, Roux et Schaller, Perrin frères, Lafeuille, Rémy, Verdier, Laumonier, Moutte, Lévy, Cottin, etc., etc., ont, à leur tour, tenté cette culture dont les produits sont bien cotés au Havre et dont l'avenir serait assuré, si les plants n'étaient pas attaqués, dans certaines régions, par le borer, qui, par ses dégâts, préoccupe quelque peu les colons.

Province de Ninh-Binh
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1908, p. 794)
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1910, p. 373)
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1911, p. 215)
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 97, 109)
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 79)

Commerce et Industrie
Lévy, colon à Kha-luât par Yên-hoa.

LA COLONISATION AGRICOLE DU TONKIN.
par H. COSNIER
(*Les Annales coloniales*, 9 juillet 1908)

Je citerai encore, donnant des résultats satisfaisants, les concessions de M. Levy à Luat (café, thé, riz)...

[Vérification des mises en culture sur les concessions provisoires]
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 6 décembre 1909, p. 1445-1450)

G. — Dans la province de Ninh-Binh
Levy, par arrêté du 27 novembre 1900 (huyên de Yên-Hoa).

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN
Liste des électeurs, Année 1911
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1906, p. 772)
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1908, p. 649)
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1910, p. 195)
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1911, p. 334-335)

Levy, Lucien, planteur, Kha-luât, Ninh-binh.

PRIMES À L'AGRICULTURE
pour 1914
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 mars 1914)

Levy (Kha-Buat-Ninh-Binh) 570

À sa mort,
Lucien Levy laissa cinq enfants mineurs :
Alfred, Élisée, Marthe, Adrien et Thérèse,
dont les tuteurs furent
Émile Leconte (planteur de café)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Leconte_Emile-cafe.pdf
et Henri Mansuy (1857-1937),
employé du Service géologique de l'Indochine (1905-1921),
célèbre pour ses travaux sur la préhistoire de l'Indochine
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Legion_honneur_1886-1944-IC.pdf
(Rens. : Didier Mansuy, cousin du précédent)

EXPLOITATION AGRICOLE DE KHA-LUAT
Capital : 100.000 francs
Colon et éleveur à Kha-luât
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1922, p. 74, 104)
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1924, p. 80)

M. LEVY fils (mineurs) à Kha-luât par Chi-né (Phu-ly)
M. X.N., gérant

ÉTUDE DE M^e R. BONA
DOCTEUR EN DROIT
AVOCAT-DÉFENSEUR
HANOÏ

VENTE SUR LICITATION
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 août 1925)

Au plus offrant et dernier enchérisseur.

En l'audience des criées du tribunal de paix à compétence étendue de Nam-Dihi, séant au Palais de Justice à Nam-Dinh.

D'un immeuble bâti et ses dépendances sis à Phu-Ly.

L'adjudication aura lieu le MERCREDI NEUF SEPTEMBRE MIL NEUF CENT VINGT CINQ à neuf heure» du matin.

On fait savoir à tous veux qu'il appartiendra.

Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal de justice de Paix à compétence étendue de Nam-Dinh le 31 décembre 1921, enregistré et signifié :

Et aux requête, poursuite et diligence de :

1) Mademoiselle Louise Françoise Guillot, sans profession, demeurant à Lyon, rue de la Ferrandière, n° 21 ;

2) Madame Anne Victorine Guillot, veuve Sorel, sans profession, demeurant à Villeurbanne, rue de la Reconnaissance.

Agissant les susnommées, comme habiles à se dire et porter héritière et locataire pour partie de M. Martin François Guillot, leur frère, en son vivant inspecteur des Douanes et Régies en retraite, décédé à Hanoi le 28 juillet 1925, sous le bénéfice d'inventaire seulement, ainsi qu'il résulte de la déclaration faite au greffe du Tribunal civil de Hanoi le ?

Ayant M^e R. Bona pour avocat-défenseur, demeurant à Hanoï, 26, boulevard Gia-Long et exerçant près ledit Tribunal.

En présence de :

1) Madame Marthe Levy, épouse de M. Pierre Repelin, employé à la Société des Charbonnages de Hongay et demeurant avec lui à Ho-Ton (Hongay) ;

2) M. Pierre Repelin, employé à la Société des Charbonnages de Hongay, pris pour autoriser et assister la dame Marthe Levy, son épouse, demeurant et domicilié à Ho-Ton (Hongay) ;

3) M. Émile Leconte, planteur à Dong-Lang, pris en sa qualité de tuteur de Alfred Vaillant Levy, fils mineur de M. Lucien Levy, décédé, fonctions auxquelles il a été nommé par délibération du Tribunal de paix à compétence étendue de Nam-Dinh, statuant en qualité de conseil de famille des mineurs Levy en date du 15 juin 1923, enregistrée ;

4) M. Élise Bernard Levy, colon, demeurant et domicilié à Kha-Luat, fils majeur du dit M. Lucien Levy, décédé ;

5° M. Chardin, Louis ¹, planteur à Chiné, pris en sa qualité de tuteur *ad hoc* de Adner, Constant Levy, fils mineur de M. Lucien Levy, décédé, fonctions auxquelles il a été nommé par délibération du Tribunal de Justice de paix à compétence étendue de Nam-Dinh statuant en qualité de conseil de famille des mineurs Levy, en date du 1^{er} mai 1925 (enregistré à Nam-Dinh le 2 mai 1925, folio 16, cases six et sept) ;

¹ Louis Chardin : gérant de la plantation Guyot de Salins, puis planteur à son compte à Chi-né : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Chardin-Cho-Doi.pdf

6° M. Marcel Pellat, planteur à Chioc-Doi, pris en sa qualité de tuteur *ad hoc* de mademoiselle Thérèse Levy, fille mineure de M. Lucien Levy décédé, fonctions auxquelles il a été nommé par délibération du Tribunal de justice de paix à compétence étendue de Nam-Dinh statuant en qualité de conseil de famille des mineurs Levy, en date du 1^{er} mai 1925, enregistrés comme dessus ;

Agissant :

1° Madame Marthe Levy, épouse Repelin, M. Elise Bernard Levy, M. Leconte, ès qualités, M. Chardin ès qualité, Pellat ès qualité comme habiles à se dire et porter héritiers de M. Lucien Levy, leur père, décédé le 11 mars 1918 ;

2° M. Pierre Repelin. pour assister et autoriser la dame Marthe Levy, son épouse. ou eux dûment appelés.

Il sera procédé le mercredi neuf septembre mil neuf cent vingt cinq à neuf heures du matin, en l'audience des criées du Tribunal de paix à compétence étendue de Nam-Dinh, séant au Palais de Justice à Nam-Dinh, à la vente sur licitation au plus offrant et dernier enchérisseur en un seul lot de la propriété dont la désignation suit :

Désignation des biens à vendre

Un immeuble à usage d'habitation et ses dépendances sis à Phu-Ly, rue de l'Ancien-Bac, en face de la gare, en bordure de la route Hanoï-Nam-Dinh à proximité du débarcadère, borné :

- au nord par la route allant de la gare au fleuve Day ;
- au sud par une mare ;
- à l'est par la route Hanoï-Nam-dinh ;
- à l'ouest par la prison provinciale.

Ledit immeuble se compose :

a) D'une maison d'habitation surélevée de dix marches sise en bordure de la route Hanoï-Nam-dinh, construite en briques, charpente en bois ordinaire couverte en tuiles annamites à crochet, mesurant en façade 28 m. et en largeur 8 m. occupant une superficie de 224 m² environ se composant de 5 pièces.

4 cabinets et une entrée à l'étage et de 8 pièces à l'entresol.

b) d'un bâtiment à usage d'entrepôt construit en briques, charpenté en bois ordinaire, couverture en tuiles annamites à crochet, aire en terre battue d'une superficie approximative de 157 m² ;

c) Appentis sur pilier, pour cuisine et dépendance, construite en briques, charpentes en bois ordinaire, couvertures en tuiles à crochet d'une superficie approximative de 56 m² environ.

Lesdits bâtiments construits sur un terrain communal, reçu en location de la commune de Quy Luu, hameau de Chau Gau, huyên de Thanh-Liêm, lequel terrain est expressément et formellement exclu de la présente vente.

Mise à prix

Outre les charges, clauses et conditions contenues au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix fixée par le jugement du 31 décembre 1924 à la somme de mille huit cents piastres, ci 1.000. p. 00

Fait et rédigé à Hanoï, le dix août 1925 par M^e R. Bona, avocat-défenseur poursuivant.

Pour M^e R. Bona, empêché,
Signé : J.-P. BONA

Pour tous renseignements s'adresser :

1) Au greffe des criées de Tribunal de paix à compétence étendue du Nam-Dinh où est déposé le cahier des charges ;

2) À M^e R. Bona, avocat-défenseur poursuivant demeurant à Hanoï, 26, boulevard Gia-Long.

0 p. 60 — Enregistré à Hanoï (Tonkin), le dix août 1925 folio 70 case 6, reçu soixante cents.

Le Receveur
Signé : AQUARONE.

Le Musée de l'École d'Extrême-Orient
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 27 décembre 1925)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Musees-EFEO-Hanoi.pdf

Musée de Hanoï. — [...] M. Mansuy, géologue au Service des Mines de l'Indochine, nous a fait don de quelques objets en céramique et de pièces de monnaie anciennes en bronze, provenant d'un caveau en briques mis au jour dans la concession Lévy, à Kha luat, près de Chi-né. [...]
(*BÉFEO*, XXIV, 643).

LISTE ALPHABETIQUE DES ÉLECTEURS FRANÇAIS
À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN.
(Du 21 février 1927)
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1927)

88	Levy (Élisée)	23	Propriétaire	Kha luat (Ninh-binh)	né au Tonkin
----	---------------	----	--------------	-------------------------	--------------

Les primes à l'élevage
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 juillet 1927)

Levy : 125 p.

Le Crédit agricole.— Judicieuse remarque de M. le président de la Chambre d'Agriculture, du Tonkin
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 4 décembre 1927)

Au sujet du Crédit agricole le président p.i. fait remarquer que l'Administration a mis à l'étude un projet devant satisfaire aux besoins des populations indigènes, mais que rien n'est prévu en ce qui concerne les colons français. Les exploitations françaises, dont l'importance constitue une forte garantie, ont accès facile dans toutes les banques, mais les moins fortunées ne peuvent compter sur aucune aide ; il l'a éprouvé par sa propre expérience dans un passé qui n'est pas encore lointain.

[Un refus du Crédit foncier de l'Indochine]
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Credit_foncier_IC.pdf

Il cite le cas plus récent et typique de ses pupilles (Levy) qui possèdent une concession modeste mais en pleine valeur (35.000 pieds de caféiers et 270 têtes de bétail) et qui, s'étant adressés (par son propre intermédiaire) au Crédit foncier de l'Indochine pour obtenir les moyens de réaliser une extension dont l'occasion se présentait, ont subi un refus brutal, dont la conclusion est que l'affaire, en raison de sa faible importance

relative (2.000 \$) et de l'éloignement de Hanoï (85 km.) n'intéresse pas ce puissant établissement (Voir à l'annexe du présent bulletin la lettre du « Crédit foncier de l'Indochine ».) Rien mieux que la correspondance échangée à cette occasion entre M. E. Leconte et le directeur p. i. de cette banque ne peut appuyer la démonstration si elle reste à faire, de la nécessité d'une intervention administrative pour provoquer la création d'un organisme destiné à combler une lacune de l'économie générale indochinoise.

Bulletin de la chambre d'agriculture du Tonkin, séance du 31 mai (publié le 17 novembre).

Une excursion sur la route des plantations
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 23 août 1931)

Voici les plantations Leconte, d'une admirable tenue, dont malheureusement le propriétaire est aujourd'hui absent, les plantations Levy, Guyot de Salins, Schaller, etc.

Successeur de Lucien Levy,
Élisée Levy,
fut frappé par la foudre sous un hangar et en fut gravement handicapé.
Les difficultés l'assaillirent.
Dans une lettre datée Hanoï, 24 novembre 1931,
Alfred écrit :

Mon frère se débat avec la crise qui a diminué le prix du café. L'année est dure : la récolte, peu abondante, a souffert d'une période de sécheresse de deux mois. Les grains sont petits, ce qui ne contribue pas à leur donner du poids. Dans ces conditions défavorables...

Et le 17 février 1932 :

Chez nous, comme chez les voisins, une période excessivement prolongée de sécheresse (du 5 octobre 1931 jusqu'en février 1932 sans une goutte d'eau) a sérieusement diminué le rendement de la récolte. Élisée, qui comptait d'abord sur 7 tonnes, puis 5, n'en réalise que 3 ! Et tout à l'avenant ; il m'a annoncé, hier, que deux tigres, au Plateau de notre concession, lui ont dévoré 3 superbes bœufs (dressés pour le trait) dans un après-midi. Voilà 150 piastres enfuis ; et les déprédations ne font que commencer ! ...

(Archives Didier Mansuy)

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1933, p. 911)

Levy (Élisée Bernard). — Plantation, Ninh-binh (Tonkin) 911

Primes à l'élevage
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 février 1936)

Levy à Kha-Luât (Ninh Binh) 300 p. 00
